

ACTO Spécial larves moustiques film liquide eau stagnante

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n°1907/2006

Emission : 24/11/2020 ; Révision n°1 : 28/07/2025 ; Version n°2

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/DE L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit :

Nom commercial : ACTO Spécial larves moustiques film liquide eau stagnante

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

Utilisation conseillée : Produit liquide prêt à l'emploi pour le contrôle des larves de moustiques par action physico-mécanique.

Utilisation déconseillée : Autres que celles indiquées.

Type d'utilisateurs : Grand public.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :

SOJAM

2, Mail des Cerclades – CS 20808 Cergy – 95015 CERGY-PONTOISE CEDEX

Téléphone : 01 34 02 46 60 – Fax : 01 30 37 15 90

E-mail : contact@sojam.fr

E-mail rédacteur de la FDS : s.laboratoire@sojam.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence :

Numéro ORFILA : 01 45 42 59 59

Site internet : www.centres-antipoison.net

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange :

Conformément au Règlement (CE) n°1272/2008 et ses adaptations : Non classé.

2.2. Éléments d'étiquetage :

Conformément au Règlement (CE) n°1272/2008 et ses adaptations :

Pictogramme de danger : /

Mention d'avertissement : /

Mention de danger : /

2.3. Autres dangers :

Sur la base des données disponibles, le mélange ne contient pas de SVHC ni de substances PBT/vPvB $\geq 0,1$ %.

Le mélange ne contient pas de substances ayant des propriétés perturbant le système endocrinien $\geq 0,1$ %.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances : N/A.

3.2. Mélanges :

Substance	% (m/m)	Classification selon le Règlement (CE) n°1272/2008
N° CE : 931-986-9 N° CAS : 68439-51-0 <i>Alcools en C12-14, éthoxylés propoxylés</i>	$2,5 \leq x < 3$	Aquatic Chronic 3, H412

Informations complémentaires : Pour le libellé des phrases de risques citées, se référer à la rubrique 16.

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des mesures de premiers secours :

En cas de doute ou de symptômes, consulter un médecin et lui montrer ce document.

En cas de symptômes plus graves, demander une aide médicale immédiate.

En cas de contact avec la peau : Retirer les vêtements contaminés. Laver immédiatement et abondamment à l'eau (et au savon si possible). Consulter un médecin. Éviter tout contact ultérieur avec les vêtements contaminés.

En cas de contact avec les yeux : Retirer les lentilles de contact, le cas échéant, si la situation le permet facilement. Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en ouvrant complètement les paupières. Consulter un médecin.

En cas d'ingestion accidentelle : Ne pas faire vomir sauf autorisation expresse d'un médecin. Ne rien administrer par voie orale à une personne inconsciente. Consulter un médecin.

En cas d'inhalation : Transporter la victime à l'air libre, loin du lieu de l'accident. Consulter un médecin.

Numéro d'appel des secours médicalisés : 15 ou 18.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés :

Les informations spécifiques sur les symptômes et les effets causés par le produit sont inconnues.

Effets retardés : D'après les informations actuellement disponibles, il n'existe aucun cas connu d'effets retardés suite à une exposition à ce produit.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

En cas d'apparition de symptômes, aigus ou différés, consulter un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction :

Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone, mousse, poudre et eau pulvérisée.

Moyens d'extinction inappropriés : Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :

Dangers dus à l'exposition en cas d'incendie : Ne pas respirer les produits de combustion.

5.3. Conseils aux pompiers :

Équipements de protection contre le feu : Les sauveteurs doivent porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection.

Refroidir les récipients au jet d'eau afin d'éviter la décomposition du produit et le développement de substances potentiellement dangereuses pour la santé.

Récupérer l'eau d'extinction pour éviter son écoulement dans les égouts.

Éliminer l'eau contaminée utilisée pour l'extinction et les résidus de l'incendie conformément à la réglementation en vigueur.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Pour les non-secouristes : Colmater la fuite s'il n'y a pas de danger. Porter des équipements de protection individuelle appropriés (se référer à la rubrique 8) afin d'éviter toute contamination de la peau, des yeux et des vêtements.

Pour les secouristes : Les intervenants seront équipés d'équipements de protection individuelle appropriés (se référer à la rubrique 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement :

Le produit ne doit pas pénétrer dans les égouts ni entrer en contact avec les eaux de surface ou les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Recueillir le produit ayant fui dans un récipient approprié.

Évaluer la compatibilité du récipient à utiliser en consultant la rubrique 10.

Absorber le reste avec un matériau absorbant inerte.

Veiller à ce que le site de fuite soit bien aéré.

Le produit contaminé doit être éliminé conformément aux dispositions de la rubrique 13.

6.4. Référence à d'autres rubriques :

Se référer aux rubriques 8 et 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE #

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Avant de manipuler le produit, consulter toutes les autres rubriques de cette fiche de données de sécurité.

Éviter toute fuite du produit dans l'environnement.

Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

Se laver les mains après utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités :

Conserver le produit dans des récipients clairement étiquetés.

Stocker les récipients fermés, dans un endroit bien ventilé, à l'abri de la lumière directe du soleil.

Conserver à une température inférieure à 50°C.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :

Produit pour le contrôle des larves de moustiques.

8. CONTROLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE #

8.1. Paramètres de contrôle : N/A.

8.2. Contrôles de l'exposition :

Protection des yeux/du visage : Aucune requise.

Protection de la peau : Aucune requise.

Protection des mains : Aucune requise.

Protection respiratoire : Aucune requise.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES #

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :

Aspect : Liquide.

Couleur : Claire.

Odeur : Douce.

Point d'ébullition initial : > 200°C.

Inflammabilité : Non inflammable.

Point d'éclair : > 93,4°C.

pH : 6,4-6,7.

Solubilité : Insoluble dans l'eau.

Masse volumique et/ou masse volumique relative : 0,96 g/mL.

9.2. Autres informations :

Pas d'informations complémentaires disponibles.

10. STABILITE ET REACTIVITE #

10.1. Réactivité : Il n'existe aucun risque particulier de réaction avec d'autres substances dans des conditions normales d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique : Stable dans les conditions ambiantes normales et prévisibles de stockage et de manipulation.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses : Aucune réaction dangereuse n'est prévisible dans des conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.4. Conditions à éviter : Aucune en particulier. Cependant, les précautions habituelles pour les produits chimiques doivent être respectées.

10.5. Matières incompatibles : Tenir à l'écart des agents oxydants.

10.6. Produits de décomposition dangereux : Pas d'informations complémentaires disponibles.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le Règlement (CE) n°1272/2008 :

Toxicité aiguë : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire/cutanée : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition répétée : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers :

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances répertoriées dans les principales listes européennes de perturbateurs endocriniens potentiels ou suspectés dont les effets sur la santé humaine sont en cours d'évaluation.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1. Toxicité :

Alcools en C12-14, éthoxylés propoxylés :

Toxicité aiguë poisson : CL50 96 heures > 1-10 mg/L.

12.2. Persistance et dégradabilité :

Alcools en C12-14, éthoxylés propoxylés : Rapidement dégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation : Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol : Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB : Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT/vPvB $\geq 0,1$ %.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien : Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances figurant sur les principales listes européennes de perturbateurs endocriniens potentiels ou suspectés, dont les effets environnementaux sont en cours d'évaluation.

12.7. Autres effets néfastes : Pas d'informations complémentaires disponibles.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets :

Déchets/produits non utilisés :

Éliminer les emballages, avec ou sans reliquat de produit, conformément à la législation nationale, régionale ou locale d'élimination de ces déchets.

Ne pas rejeter à l'égout ou dans les cours d'eau le produit.

Emballages souillés :

S'assurer de l'impossibilité de réutiliser les emballages souillés.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT #

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification : N/A.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU : N/A.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport : N/A.

14.4. Groupe d'emballage : N/A.

14.5. Dangers pour l'environnement : N/A.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : N/A.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI : N/A.

15. INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement :**

Règlement (CE) n°1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006.

Règlement (CE) n°1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008.

Nomenclature ICPE : /.

15.2. Evaluation de la sécurité chimique :

Le fournisseur de cette fiche de données de sécurité n'a pas effectué d'évaluation de la sécurité chimique.

16. AUTRES INFORMATIONS #

Les paragraphes modifiés sont signalés par le signe #.

Références bibliographiques et sources de données : FDS des principaux constituants.

Toutes les indications contenues dans ce document sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, en accord avec la législation européenne et sont données de bonne foi.

L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé pour d'autres usages que ceux pour lequel il est conçu. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre les mesures nécessaires afin de respecter la législation nationale, régionale et locale.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

Acronymes et abréviations :

ICPE : Installation classée pour la protection de l'environnement.

N/A : Non applicable.

OMI : Organisation maritime internationale.

ONU : Organisation des Nations Unies.

PBT : *Persistent, bioaccumulative and toxic.*

SVHC : *Substance of very high concern.*

vPvB : *Very persistent and very bioaccumulative.*

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.